



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## taxe foncière sur les propriétés bâties

Question écrite n° 119294

### Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la taxe foncière. En effet, dans le cas d'une donation-partage d'un bien, l'usufruitier doit continuer à s'acquitter de la taxe foncière sur ce bien, alors que, par souci d'équité, il serait logique de partager la somme de cette taxe entre le donateur et le ou les nouveaux propriétaires. Il souhaite connaître son avis sur ce point.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionnel Luca](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119294

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2020